

Initiatives ministérielles

• (1250)

Ma plus grande crainte en ce qui le concerne, c'est le favoritisme qui a cours actuellement. Les nominations d'amis politiques se multiplient. Il n'y a pas si longtemps j'ai lu dans le journal qu'onze personnes avaient été nommées à la magistrature dans diverses provinces : candidats libéraux défaits, partisans intéressés, collecteurs de fonds, tous sans exception élevés au rang de magistrat, à l'échelle nationale. Le ministre de la Justice et ses onze disciples sont maintenant en poste.

Il faut se garder de combler ces postes à des fins de népotisme. Je crois savoir que le président actuel de la commission cherche des gens compétents. Il est lui-même bien informé. Si nous le laissons faire comme il l'entend, il est d'avis qu'il ne s'en tirera que mieux. Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse des juges ou d'autres personnes, tout le monde doit assumer ses responsabilités.

Monsieur le Président, puisque vous venez d'Edmonton, vous vous rappelez sûrement de Daniel Gingras, ce bon vieux Daniel qu'on a laissé sortir de prison pour son anniversaire. Vous vous rappelez à quel point les gens ont été sidérés de voir qu'on avait pu accorder cette permission à ce tueur, ce délinquant dangereux. Il purgeait sa peine depuis longtemps et la Commission des libérations conditionnelles a décidé de lui accorder ce privilège. Qui plus est, on l'a laissé choisir lui-même le garde qui l'accompagnerait, car c'était censé être une sortie sous surveillance.

Inutile de dire qu'il a bien évalué la personne qui allait l'accompagner. Il n'a pas retenu le garde le plus fort et le plus gros. Il a préféré celui qu'il pensait pouvoir maîtriser, ce qu'il a fait. Combien de femmes sont mortes ce jour-là? Deux ou trois? Et personne n'a de comptes à rendre.

Chose certaine, dans un cas comme celui-là, il serait sensé d'examiner toute cette question pour faire en sorte que cela ne se reproduise jamais. C'est tout ce que cette motion réclame. Cela n'exigera pas d'énormes dépenses. Cette motion ne fera qu'accomplir une chose et c'est veiller à ce que nous ayons des comptes à rendre aux Canadiens qui paient la note, qui nous rémunèrent, ce qui serait tout à fait normal. C'est là l'objet de cette motion.

Je le répète, je ne peux comprendre que quiconque puisse s'opposer à une motion si sensée. J'ai entendu, tout à l'heure, les belles paroles du secrétaire parlementaire qui nous a parlé des remarquables réalisations de notre merveilleux ministre de la Justice. Il n'a absolument rien fait. Il n'a rien accompli. On nous dit qu'il a remédié aux lacunes de la Loi sur les jeunes contrevenants. Il n'en est rien. On affirme qu'il s'est attaqué aux armes à feu. Eh bien, c'est vrai. Il s'en est pris à ceux qui chassent le canard, les cervidés et le lièvre. Allons donc.

J'ai oublié le projet de loi C-41. Voilà une réalisation. Nous allons punir sévèrement ceux qui commettent des crimes motivés par la haine. Nous allons leur en faire voir. Nous allons être durs envers eux. Cependant, si nous demandons aux libéraux de punir sévèrement tous les crimes, ils disent que ce n'est pas ainsi que les libéraux font les choses. Ils passent leur temps à se contredire. J'ignore parfois ce qu'ils veulent réellement.

J'ai un dernier appel à lancer. Il est temps que les gens qui sont payés par les Canadiens soient tenus responsables de leurs décisions et de leur travail. Cette motion y contribuera.

• (1255)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Le vote porte sur la motion n° 19. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Conformément au Règlement, le vote sur la motion est reporté.

La Chambre passe maintenant au vote par appel nominal.

Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le vice-président: Le whip adjoint du parti au pouvoir a présenté une demande. Le vote sur les questions dont la Chambre est saisie est reporté au lundi 25 septembre, à 18 heures.

* * *

[Français]

LOI DE 1984 SUR LA CONVENTION CANADA-ÉTATS-UNIS EN MATIÈRE D'IMPÔTS

L'hon. Sergio Marchi (au nom du ministre des Finances) propose que le projet de loi S-9, Loi modifiant la Loi de 1984 sur la Convention Canada-États-Unis en matière d'impôts, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. David Walker (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureux d'avoir cette possibilité d'apporter mon appui au projet de loi S-9, visant à ratifier le protocole révisé de la Convention fiscale Canada-États-Unis qui a été conclu récemment.

Il s'agit d'un projet de loi pragmatique qui relève à la fois de l'équité fiscale et des bonnes relations internationales. En fait, des conventions fiscales sont en vigueur à l'heure actuelle entre le Canada et 55 pays, y compris les États-Unis.

Cette convention particulière a été conclue à l'origine en 1980. Le protocole que vise à ratifier le projet de loi S-9 constituera sa troisième modification officielle en 15 ans.